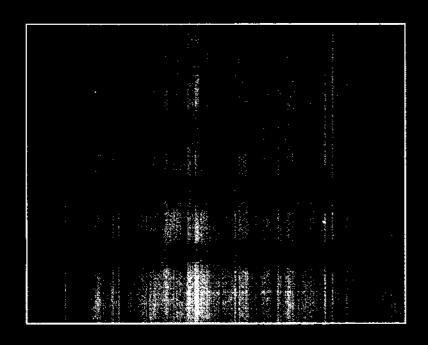
## Actualité famille famille



Révision de la prestation compensatoire conventionnelle : la Cour de cassation prend de court le législateur!

Des precisions sur la notion de « faits de tutelle »

Les motifs de révocation d'une adoption simple

Le financement d'un véhicule ou le casse-tête de l'emprunt ménager...

Conversion de l'usufruit du conjoint survivant en capital : admis sous conditions



Comité scientifique		
Isabelle Chaussade, Juge pour enfants au Tribunal pour enfants de Paris	ÉDITORIAL	3
Pierre-Jean Claux Notaire		
Danièle Ganancia Juge aux affaires familiales au Tribunal de grande instance de Nanterre	ACTUALITÉS	6
Frédérique Granet,  Professeur à la faculté de droit de Strasbourg	DOSSIER	8
Claude Lienhard, Avocat, Professeur des Universités	L'adoption internationale : pratiques et enjeux	
11-35 rue Froidevaux 15685 Paris Cedex 14	La Convention de La Haye du 29 mai 1993 : présentation d'une convention protectrice	8
Tél. rédaction 01 40 64 53 13 Fax : 01 40 64 54 66	Genèse et application de la loi du 6 février 2001 : entretien avec Jean-François Mattei	12
-mail : ajfamille@dalloz.tm.fr	Opposabilité en France des décisions étrangères d'adoption :	
RÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAIL DIRECTEUR DE LA PUBLICATION	le rôle du parquet	14
Charles Vallée	Les chemins de l'adoption internationale	21
DIRECTEUR GÉNÉRAL Philippe Chagnon		
RÉDACTION	PRATIGUES	24
Directeur éditorial Philippe Weiss	Les motifs de révocation d'une adoption simple	24
Rédactrice en chef		
Marie-Éve Charbonnier	JURISPRUDENCE	26
tédactrice iophie Deis		
Assistante d'édition	ADOPTION	
ocelyne Londero	L'adoption peut permettre de réaliser	
ABONNEMENT, MARKETING, PUBLICITÉ	un avantage successoral	
Nathalie Thouny	Cass. 1re civ., 16 oct. 2001	26
Thef de produit : Jean-Yves Géreau Abonnements.	: Adoption internationale : un moyen de « contourner » la loi personnelle du mineur étranger	
Relations clients : Yvette Nay	CA Paris, 1re ch. C, 30 oct. 2001	26
levue mensuelle (11 numéros par an)	, , ,	
IP 150, 94208 Ivry-sur-Seine Cedex 'él : 0 820 800 017	AUTORITÉ PARENTALE	
ax : 01 40 64 89 92		
rix de l'abonnement (1 an)	* Scolarisation d'un enfant dans une secte indienne :	
rance : 135 € TTC (885,54 F TTC)	ses parents sont relaxés	27
tranger : 151 € TTC (990,50 F TTC) rix au numéro : 15-€ TTC (131,19 F TTC)	Cass. crim., 17 oct. 2001	27
SSN en cours		
° CPPAP 1003 K 8976	CONCUBINAGE	
mprimerie Chirat 42540 Saint-Just-la-Pendue	! La preuve par écrit non exigée entre concubins ?	
DITIONS DALLOZ	CA Paris, 25e ch. A, 26 oct. 2001	
iociété anonyme au capital de 3 956 040 euros liège social : 31,35 que Projdevaux — Paris 14s		
iège social : 31-35 rue Froidevaux – Paris 14° NCS Paris 572 195 550 – Siret 572 195 550 00098	DIVORCE	
Code APE : 221 A	DIVORCE	
TVA : FR 69 572 195 550	Révision de la prestation compensatoire conventionnelle :	
a reproduction, même partielle,	la Cour de cassation prend de court le législateur !	

Cass. avis, 8 oct. 2001

TVA: FR 69 572 195 550 La reproduction, même partielle,

de tout élément publié dans la revue est interdite.

28

		ADOPTION
L'exception de litispendance avant le règlement du 29 mai 2000		Adoption internationale Convention de La Haye
CA Paris, 1re ch. C, 25 oct. 2001	29	du 29 mai 1993
Rupture de la vie commune : dépendance de la demande		Opposabilité des décisions étrangères p. 14 (dossier)
reconventionnelle	29	Organismes autorisés
Cass. 2e civ., 29 nov. 2001	29	pour l'adoption p. 21 (dossier) Pays prohibant l'adoption -
FILIATION		Adoption plénière p. 26
Un exemple de motif légitime de ne pas recourir		Adoption simple
à l'expertise biologique de droit		Incidences successorales p. 26  Motifs de révocation p. 24
CA Paris, 1re ch. C, 8 nov. 2001	30	Wioths de revocation , p. 24
		AUTORITÉ PARENTALE
NCAPACITÉS		Éducation scolaire
Des précisions sur la notion de « faits de tutelle »		Secte - Mise en péril d'un mineur (non) p. 27
Cass. 1re civ., 2 oct. 2001	31	5 dit tillica (1617)
		CONCUBINAGE
RÉGIMES MATRIMONIAUX		Cession de parts sociales
Article 220 du code civil :		Preuve - Impossibilité morale de se procurer un écritp. 27
lorsqu'un époux paie la retraite de l'autre,		
Cass. soc., 4 oct. 2001	31	CONTRAT DE TRAVAIL ENTRE ÉPOUX
Le financement d'un véhicule		Élément constitutif
ou le casse-tête de l'emprunt ménager		Lien de subordination (non)p. 33
Cass. 1re civ. 27 nov. 2001	32	DIVORCE
Comment définir le contrat de travail entre époux ?		Divorce pour rupture
Cass. soc., 6 nov. 2001 CA Paris, 8e ch. D, 7 nov. 2001	33	de la vie commune
CAT Bits, de Cit. D, 7 Hov. 2001		Demande reconventionnelle p. 29
SUCCESSIONS		Exception de litispendance internationale Règlement CE du 29 mai 2000 (non)p. 29
Succession internationale :		Prestation compensatoire
la loi applicable rend le juge français compétent		Rente viagère fixée par convention -
CA Paris, 2e ch. B, 18 oct. 2001	33	Révision p. 28
Conversion de l'usufruit du conjoint survivant en capital :		DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ
admis sous conditions		Adoption p. 8 s. (dossier)
Cass. 1re civ., 20 nov. 2001	34	Successions
		Détermination de la loi applicable . p. 33
DONNÉES CHIFFRÉES	35	FILIATION LÉGITIME
Chiffres utiles	35	Contestation de paternité
Prestations - Aliments	37	Refus d'expertise biologique p. 30
Total Old Phillips		INCAPACITÉS
		Administration légale sous contrôle iudiciaire
		Faits de tutelle - Prescription p. 31
		RÉGIMES MATRIMONIAUX
		Solidarité ménagère
		Achat d'un véhicule p. 32
		Cotisations d'assurance vieillesse p. 31

SUCCESSIONS

**Conjoint survivant** 

Droit international privé

Conversion de l'usufruit en capital, p. 34

Détermination de la loi applicable . p. 33

Ce numéro contient un encart « abonnement à l'AJ famille » broché non folioté de quatre

pages placé entre la couverture et les pages 3 et 38.